5.554 prisonniers ont été libérés au Burundi depuis juin dernier

PANA, 26 dÃ©cembre 2012Bujumbura, Burundi - Quelque 5.554 dÃ©tenus ont dÃ©jÃ bÃ©nÃ©ficiÃ© des remises de peine dep
lâ€™entrÃ©e en vigueur de la mesure de grÃ¢ce prÃ©sidentielle au Burundi en juin dernier, a annoncÃ© le ministre de la Justic
garde des Sceaux, Pascal Barandagiye. "Nous en sommes dÃ©jÃ Ã 70% des 7.000 dÃ©tenus qui remplissent les conditions
de remise en libertÃ© avant la fin de lâ€™annÃ©e", a-t-il dÃ©clarÃ©.
La grÃ¢ce prÃ©sidentielle a Ã©tÃ© dÃ©cidÃ©e pour amÃ©liorer les conditions carcÃ©rales par le dÃ©sengorgement significati
prisons du pays qui ont la rÃ©putation d'Ãªtre particuliÃ¨rement surpeuplÃ©es.Plus de 10.000 personnes sont dÃ©tenurs dans
les 11 Maisons d'arrÃªt du pays dont les capacitÃ©s d'accueil sont largement dÃ©passÃ©es.A l'occasion de la fÃªte de NoÃ«l,
953 dÃ©tenus ont Ã©tÃ© libÃ©rÃ©s lundi dernier des diffÃ©rentes Maisons dâ€™arrÃªt du pays.Les principaux bÃ©nÃ©ficiaire
sont les femmes enceintes ou allaitantes, les prisonniers atteints de maladies incurables, les personnes Ã¢gÃ©es de 60
ans et plus, ainsi que les mineurs.Les personnes coupables de lourdes infractions, comme celles relatives au crime
contre lâ€™humanitÃ©, au crime de guerre, au viol, au vol Ã main armÃ©e ou Ã la participation aux bandes organisÃ©es, sont
inÃ©ligibles Ã la grÃ¢ce prÃ©sidentielle.